



HAL
open science

Building and decorating high schools during the 30-year post-war boom in France: archival approach

Pascal Riviale, Clothilde Roullier

► **To cite this version:**

Pascal Riviale, Clothilde Roullier. Building and decorating high schools during the 30-year post-war boom in France: archival approach. In *Situ: Revue des patrimoines*, 2021, 44, 10.4000/in-situ.32330. hal-04759386

HAL Id: hal-04759386

<https://hal.science/hal-04759386v1>

Submitted on 6 Nov 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Construction et décoration des lycées sous les Trente Glorieuses : approche archivistique

Building and decorating high schools during the 30-year post-war boom in France: archival approach

Pascal Riviale et Clothilde Roullier



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/insitu/32330>

DOI : 10.4000/insitu.32330

ISSN : 1630-7305

Éditeur

Ministère de la Culture

Ce document vous est fourni par Centre de recherche et de restauration des musées de France



Référence électronique

Pascal Riviale et Clothilde Roullier, « Construction et décoration des lycées sous les Trente Glorieuses : approche archivistique », *In Situ* [En ligne], 44 | 2021, mis en ligne le 10 mai 2021, consulté le 06 novembre 2024. URL : <http://journals.openedition.org/insitu/32330> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/insitu.32330>

Ce document a été généré automatiquement le 16 février 2023.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

Construction et décoration des lycées sous les Trente Glorieuses : approche archivistique

*Building and decorating high schools during the 30-year post-war boom
in France: archival approach*

Pascal Riviale et Clothilde Roullier

Le point de vue de l'architecture et des beaux-arts

- 1 Au-delà des fonds d'archives du ministère de l'Éducation nationale, qui apparaissent comme la source la plus appropriée pour aborder la question de l'histoire de la construction des lycées en France, d'autres ensembles conservés aux Archives nationales contribuent utilement à l'éclairage de ce champ d'étude. Les documents produits par l'administration des Bâtiments civils et celle des Beaux-Arts permettent d'aborder, selon leur propre point de vue et temporalité, la question de la construction, de l'aménagement et de la décoration des lycées durant les Trente Glorieuses. Une présentation des missions principales de ces instances, suivie de l'examen de deux exemples d'édification de lycées, à Arcachon et à Marseille, prises en charge d'abord par les Bâtiments civils puis par les Beaux-Arts, permettra d'en saisir l'intérêt historiographique.

Les débats architecturaux : l'administration des Bâtiments civils

- 2 Héritier d'une administration qui existait déjà sous une autre forme sous l'Ancien Régime, le service des Bâtiments civils établi après la Révolution française n'a

quasiment jamais cessé de fonctionner jusqu'aux années 1970, même si son ministère de tutelle et son amplitude d'action ont beaucoup varié au fil du temps. Cette administration, successivement rattachée à divers ministères – Intérieur (1791-1830), Travaux publics, ministère d'État puis Maison de l'Empereur (sous Napoléon III), Instruction publique (1895-1959) et enfin, Culture –, était chargée de superviser la construction et l'entretien des bâtiments publics. L'expression était à prendre dans un sens très large, puisque cela concernait autant des institutions à caractère national que des édifices relevant du budget des collectivités territoriales. Il pouvait s'agir, par exemple, outre les établissements scolaires, d'hôtels de ville, de palais de justice, d'établissements culturels et patrimoniaux, d'édifices culturels, d'hôpitaux, de bâtiments militaires (hormis les casernes), de prisons, de haras, de halles de marché, etc. Elle agissait de conserve avec le conseil général des Bâtiments civils, une commission d'experts chargée d'évaluer les projets architecturaux qui lui étaient soumis. Les archives conservées aux Archives nationales reflètent le fonctionnement de ce service dont les missions ont globalement peu changé au fil du temps : on y trouve un bureau des Bâtiments civils, qui gérait les questions administratives et le suivi de l'entretien, des réparations et des éventuels développements des bâtiments déjà existants, un bureau de la Construction, qui traitait les questions techniques pour les édifices en projet, un bureau du Contrôle et de la Liquidation des dépenses, qui assurait le suivi budgétaire, et enfin, le conseil général des Bâtiments civils (CGBC), qui étudiait les projets et en fixait les grandes orientations¹.

- 3 Les dossiers relatifs à la construction de lycées contenus dans les archives du CGBC remontent au Premier Empire. Mais, à l'instar des bureaux opérationnels de l'administration des Bâtiments, le poids décisionnel dudit conseil a varié dans le temps : très écouté durant la première moitié du XIX^e siècle, il a tendu à perdre de son pouvoir et certaines de ses prérogatives dans la période suivante. Ainsi, en 1860, le ministre de l'Instruction publique Gustave Rouland (1806-1878) crée-t-il une commission spécialement dédiée à la supervision des travaux de construction, de réparation et d'entretien des lycées et collèges². On comprend dès lors que les archives des Bâtiments civils soient beaucoup moins riches sur le sujet pendant plusieurs décennies. Ce n'est que bien plus tard, par le décret du 17 juin 1938 réorganisant le CGBC et les services d'architecture de l'État, que le ministère de l'Instruction publique entreprend de redonner un véritable pouvoir au conseil en lui permettant de réorienter, si nécessaire, les nouveaux projets de construction dès leur début, quelle que soit leur nature et affectation. Ce décret sera modifié par l'ordonnance du 31 août 1945 visant à une :

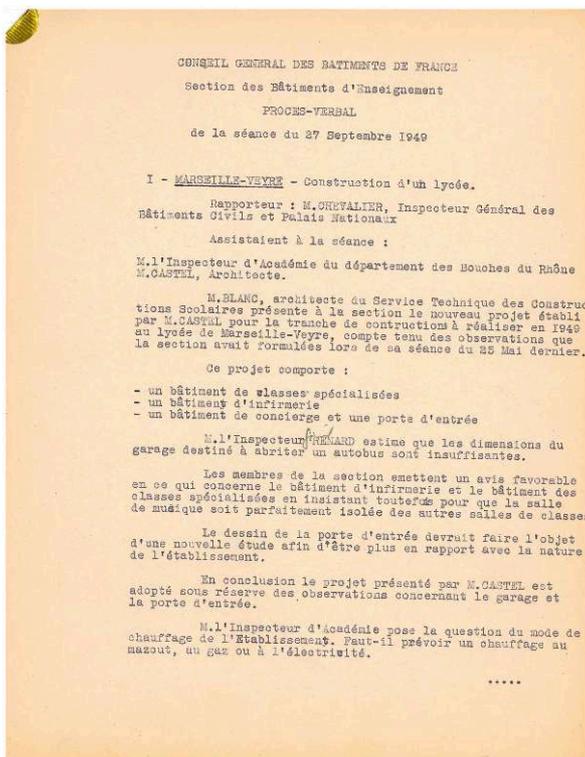
mise en harmonie de la composition du conseil général des Bâtiments civils avec la nouvelle composition des services. Il y a lieu de faire une place aux organismes nouveaux : ministère de l'Économie nationale, Ordre des architectes, ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme et de tenir compte de la constitution d'une direction générale de l'Architecture au ministère de l'Éducation nationale.

- 4 La période de reconstruction qui suit l'immédiat après-guerre, puis la phase de forte croissance (économique et démographique) des années 1950-1970 donnent lieu à une multiplication des projets de constructions scolaires. Si les archives des services de l'Équipement du ministère de l'Éducation nationale sont, bien entendu, particulièrement indiquées pour renseigner cette page d'histoire, nous nous attacherons à montrer ici que les archives des Bâtiments civils (encore rattachés, en 1945, à l'Éducation nationale, avant de passer, en 1959, aux Affaires culturelles) sont

également très utiles pour compléter les recherches relatives à l'histoire de la construction des lycées en France.

- 5 Au-delà des données factuelles concernant un projet architectural spécifique, les archives du service des Bâtiments civils et Palais nationaux et celles du conseil général des Bâtiments civils (les avis et procès-verbaux, ainsi que les rapports soumis au conseil) permettent, si l'on analyse toute une série de projets du même type sur une période donnée, de comprendre quels étaient les besoins du moment en matière de construction. On peut ainsi observer, par exemple, dans les décennies qui suivent l'après-guerre, l'explosion de la construction de cités administratives destinées à regrouper les services publics³. De même, il est possible d'identifier des idées, des approches qui étaient « dans l'air du temps » : ce qui dans les formes, les matériaux, les solutions architecturales, était particulièrement attendu, voire encouragé, et ce qui au contraire était plutôt déconseillé, voire vivement critiqué. En outre, les débats notés dans ces procès-verbaux illustrent parfois des antagonismes ou des incompréhensions entre différentes administrations ou entre différents niveaux de décision (élus locaux, préfecture, direction de l'Architecture, ministère de l'Éducation nationale, ministère des Affaires culturelles). Les archives du conseil permettent également de suivre l'évolution administrative de la construction publique qui devait alors faire face à de nouveaux besoins en matière d'installations et d'équipements scolaires. Si, en janvier 1937, avait été créé, au sein du ministère de l'Éducation nationale, un comité central des Constructions scolaires, le décret du 17 juin 1938 tendait, on l'a vu, à renforcer les prérogatives du conseil général des Bâtiments civils en matière de constructions – y compris scolaires. Après la guerre, les besoins croissants de constructions nouvelles contribuant à surcharger l'agenda du conseil, il est vraisemblablement apparu nécessaire de mettre en place une instance plus spécifiquement dédiée aux constructions scolaires. En juin 1946 fut donc présenté, devant le conseil, un projet de création d'une section spéciale des Bâtiments d'enseignement, qui fut entériné officiellement par décret le 12 décembre 1946⁴. Cette section spéciale – venant alléger le volume important de dossiers suivis par le conseil général des Bâtiments civils – avait vocation à traiter plus spécifiquement les projets architecturaux portant sur des institutions d'éducation. Ses membres, provenant dans leur majorité du monde de l'enseignement, devaient y apporter leur expertise. Elle commença à se réunir en 1947 pour étudier divers projets d'établissements scolaires [fig. 1].

Figure 1

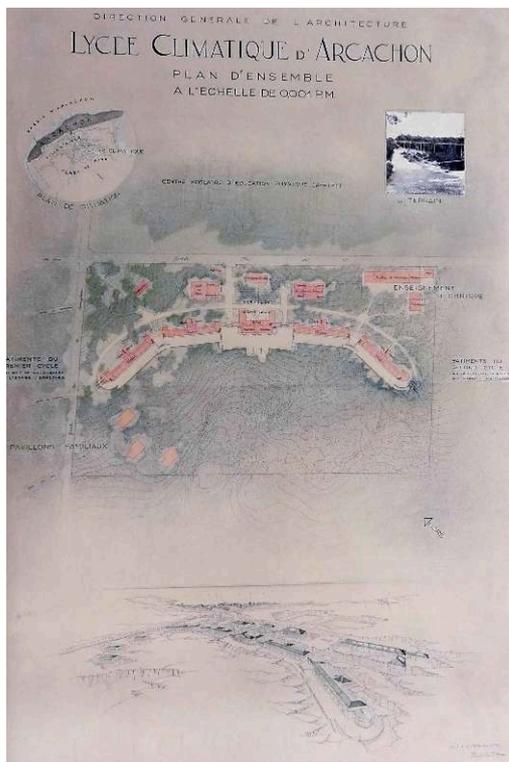


Procès-verbal de la séance du 27 septembre 1949 du conseil général des Bâtiments civils, section des Bâtiments d'enseignement, Archives nationales – site de Pierrefitte-sur Seine (F/21/6434).

Reproduction Pascal Riviale

- 6 Afin d'évoquer cette histoire, nous nous référerons ici au cas de deux lycées construits simultanément : le lycée climatique – dit « de plein air » – d'Arcachon⁵ (Gironde) [fig. 2] et le lycée Marseille-Veyre – progressivement devenu Marseille-Veyre –, dans le 8^e arrondissement de Marseille (Bouches-du-Rhône) [Fig. 3 et 4].

Figure 2



Lycée climatique d'Arcachon (Gironde), Paul Domenc, architecte en chef des Bâtiments civils et Palais nationaux, plan réalisé le 16 novembre 1946, Archives nationales (VA/207, pièce 41).

Reproduction Archives nationales – Pôle images.

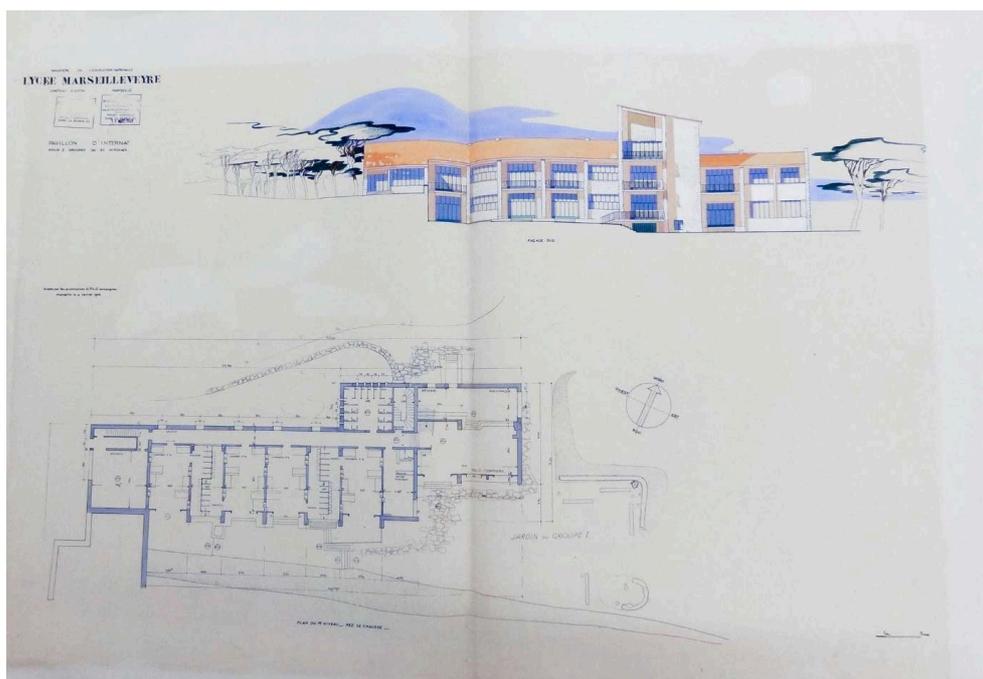
Figure 3



Façade du Lycée Marseille-Veyre (Bouches-du-Rhône). Plan de la façade, octobre 1950, mis à jour avril 1954, Archives nationales (19810663/391).

© photographe inconnu / reproduction Clothilde Roullier

Figure 4



Pavillon d'internat, façade sud du Lycée Marseille-Veyre. Gaston Castel, architecte DPLG, 15 février 1948, Archives nationales (VA/207, pièce 43).

Reproduction Archives nationales – Pôle images.

Les projets d’Arcachon et de Marseille-Veyre au prisme des archives des Bâtiments civils

- 7 L'idée d'un lycée implanté dans une zone jugée bénéfique sur le plan sanitaire telle qu'Arcachon avait été initialement exprimée par le docteur Joseph Pauliet (1862-1926), dans le contexte des théories hygiénistes développées à la fin du XIX^e siècle. Sa proposition, adoptée par le conseil municipal d'Arcachon dans sa séance du 26 novembre 1896, ne fut toutefois pas suivie d'effet⁶. En 1939 fut créée, dans la ville, une annexe du lycée Montaigne de Bordeaux, où les élèves étaient répartis dans des villas particulières. En 1945, l'effectif relativement important d'élèves (300 inscrits) justifiait, aux yeux du docteur Monod, conseiller municipal d'Arcachon, le maintien définitif d'un lycée sur place, qui serait en outre un « lycée climatique d'expérience ». Un véritable projet architectural émergea donc, aboutissant à une présentation devant le conseil général des Bâtiments civils lors de sa séance du 1^{er} mars 1946.
- 8 Dans le procès-verbal de cette séance, il est précisé que ce lycée est destiné à des élèves de onze à quinze ans dont la santé nécessitait un climat particulièrement sain, qui seraient logés dans un internat (mais un externat est aussi prévu ultérieurement). Un large terrain a été retenu pour édifier les pavillons à bonne distance les uns des autres, « pour des raisons d'hygiène. » On a choisi le système de l'internat familial, où les professeurs s'occupent d'un petit groupe d'élèves. Sont également prévus des bâtiments spécifiques (bibliothèque, salle d'histoire et de géographie) susceptibles d'accueillir tous les élèves⁷. Si le principe général du projet est adopté – après néanmoins quelques suggestions immédiates de modifications –, il convient de noter qu'au fil des séances du conseil (entre 1946 et 1958), ce projet est considérablement transformé afin de répondre aux diverses réserves émises (en particulier la dispersion excessive des bâtiments, ainsi que le choix, jugé trop coûteux, de bâtiments très bas et étendus).
- 9 Lors de cette séance de mars 1946, un autre projet de lycée fut examiné : celui dit de Marseille-Veyre. Au départ, il s'agissait seulement d'aménager une annexe du lycée Thiers (gravement endommagé sous l'Occupation) dans le château Cantini, mis à disposition par l'Assistance publique. Finalement, là aussi, le projet évolua très vite, et l'on envisagea de nouvelles constructions. En témoigne ce compte rendu de la séance du 27 janvier 1948 de la section des Bâtiments d'enseignement :
- M. le rapporteur rappelle les critiques auxquelles avait donné lieu l'avant-projet présenté lors de la séance du 25 novembre 1947. Le parti proposé dans la nouvelle étude présente des améliorations certaines, notamment en ce qui concerne le choix des divers éléments et la suppression d'éléments dispendieux, comme l'égout transversal et le bâtiment réfectoire-salle des fêtes [...]. Enfin, les bâtiments d'enseignement sont mieux placés que dans la première étude [...]. Leur distribution devra être plus étudiée pour permettre la compréhension de leur fonctionnement compte tenu de la topographie des lieux⁸.
- 10 On peut ainsi observer, au fil des séances du CGBC, l'évolution des projets respectifs de ces deux lycées, confiés, pour Arcachon, à Paul Domenc (1906-1979) et pour Marseille-Veyre, à Gaston Castel⁹ (1886-1971). L'importance des travaux projetés nécessitait un budget important. L'arrêté de création de la section spéciale des Bâtiments d'enseignement précisait que celle-ci aurait délégation des attributions du CGBC pour tous les projets de travaux dont les devis ne dépassaient pas dix millions de francs¹⁰.

C'est sans doute ce qui explique que le projet du lycée de Marseille (comme celui d'Arcachon ou d'autres encore) soit ultérieurement de nouveau passé devant le conseil proprement dit, selon les tranches de travaux envisagés. Ce fut notamment le cas lors de la séance du 11 mars 1948, au cours de laquelle le projet pour Marseille fut validé¹¹ [fig. 5].

Figure 5



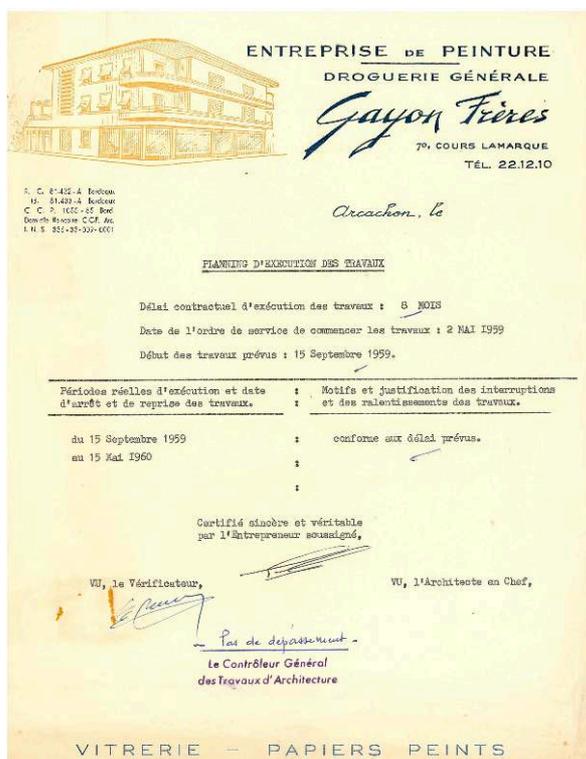
Pavillon d'internat, façade ouest du Lycée Marseille-Veyre. Détail du tampon « présenté à la séance du CGBC du 11 mars 1948 », Archives nationales (VA/207, pièce 44).

Reproduction Archives nationales – Pôle images.

© Archives nationales

- 11 Les travaux pouvaient alors commencer. On en suit aisément le déroulement à travers les archives du bureau des Contrôles, où l'on trouve notamment les devis et soumissions adressés par les entreprises¹² ainsi que les mémoires des travaux visés par les vérificateurs des Bâtiments civils¹³. Ces documents portent d'ailleurs parfois la trace des corrections apportées aux montants donnés par les entrepreneurs¹⁴. La consultation de ces archives, constituées en majorité de pièces comptables, se révèle indispensable si l'on veut étudier en détail la construction d'un bâtiment, ou les réparations et modifications apportées à un édifice plus ancien [fig. 6].

Figure 6

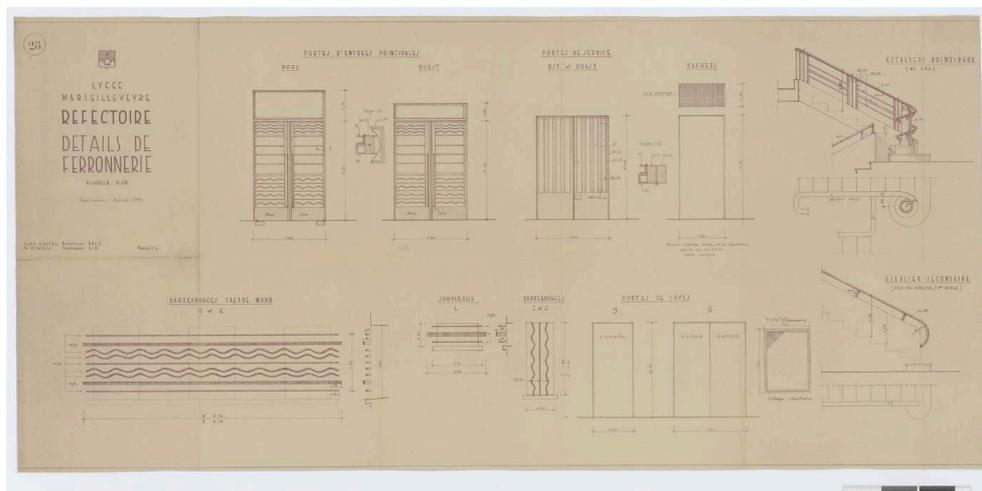


Devis de l'entreprise de peinture Gayon frères pour des travaux à exécuter au lycée climatique d'Arcachon (1959-1960), Archives nationales (19760340/1992).

Reproduction Pascal Riviale.

- 12 En outre, ces dossiers comportent parfois une importante documentation iconographique, qu'il s'agisse de plans, d'élévations, d'attachements [Fig. 7] ou de photographies¹⁵.

Figure 7



Refectoire du lycée Marseille-Veyre. Détails de ferronnerie. G. et E. Castel, architectes DPLG ; ingénieur M. Michelis, janvier 1954, Archives nationales (19760340/2139).

Reproduction Archives nationales – Pôle images.

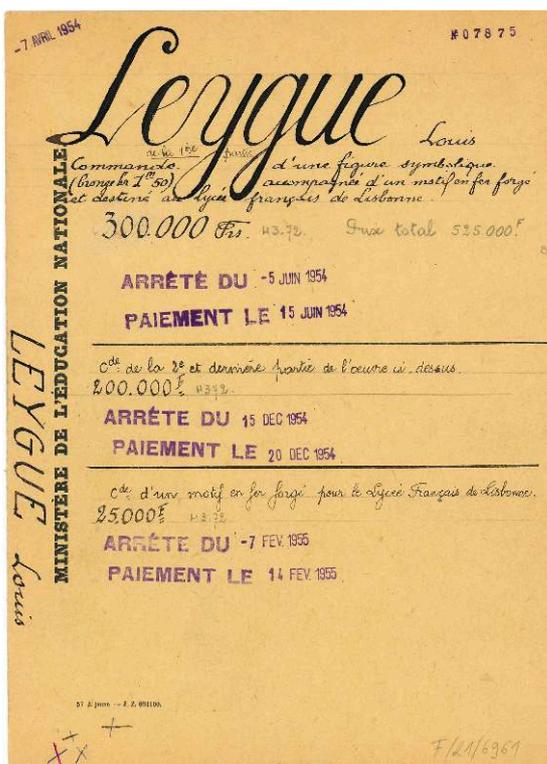
- 13 D'autres sources – cette fois dans les archives du bureau de la Construction – rendent compte des échanges entre les administrations du ministère de l'Éducation nationale et de la direction de l'Architecture, concernant l'avancement des travaux au fil des différentes tranches du projet¹⁶ ou des contestations relatives aux travaux réalisés¹⁷.
- 14 Enfin, l'architecte se doit d'envisager la collaboration avec des artistes plasticiens, conformément à la législation définie par un arrêté du 18 juin 1951 relative à l'affectation de crédits pour les travaux de décoration dans les bâtiments d'enseignement – futur 1 % dit « de décoration » puis « artistique¹⁸ ». On en trouve logiquement la trace dans les archives de l'administration des Bâtiments civils, mais l'essentiel est naturellement conservé dans celles de la direction des Arts et des Lettres, héritière des Beaux-Arts, qui documentent cet aspect spécifique de la construction des lycées.

Aux sources du décor : le bureau des Travaux d'art

- 15 S'agissant de la présence des œuvres d'art dans les lycées, les sources sont à chercher, dans les archives du ministère de la Culture et des administrations qui l'ont précédé, du côté de la production du bureau des Travaux d'art (1882-1965) puis, à partir de 1965, du service de la Création artistique (1962-1979). Le bureau des Travaux d'art, héritier des attributions du bureau des Beaux-Arts créé en 1800, réunissait, à travers ses divers rattachements ministériels, la charge de toute la politique relative aux œuvres d'art. Il était donc compétent en matière de commandes et achats d'œuvres d'art ainsi que d'attribution de subventions pour la réalisation de monuments publics ou de décors peints ou sculptés dans des édifices publics. À partir de 1962, suite à l'arrivée de Gaëtan Picon (1915-1976) à la tête de la direction générale des Arts et des Lettres, avec la volonté, impulsée par André Malraux, de donner davantage de place à la création contemporaine, l'organisation fut progressivement remaniée, et le service de la Création artistique finit par absorber le bureau des Travaux d'art¹⁹. Mais la présentation des dossiers relatifs à ces affaires demeure sans grand changement : au-delà des arrêtés de commande ou d'achat, des arrêtés d'attribution et des pièces de paiement, les dossiers peuvent comporter des lettres d'artistes, des recommandations, des rapports des inspecteurs des Beaux-Arts sur les œuvres, des coupures de presse, des invitations ou des catalogues d'exposition, des documents figurés divers (dessins, photographies), etc.
- 16 Même l'instauration, en 1951, de la procédure du 1 % de décoration n'eut pas d'incidence directe sur l'organisation du bureau des Travaux d'art. Il fallut attendre 1965 pour que soit créé un bureau de la Décoration dans les édifices publics, spécifiquement chargé de l'« agrément des artistes et examen des projets concernant la décoration, au titre du 1 %, des établissements d'enseignement relevant du ministère de l'Éducation nationale²⁰ ». L'année 1965 marqua également un tournant dans l'organisation des commissions du 1 % – donc des archives qui en résultèrent –, dans la mesure où des conseillers artistiques furent nommés dans les régions pour suivre ces opérations lorsque leur financement restait modeste. L'ensemble n'étant plus piloté par l'administration centrale, les archives cessèrent d'être centralisées comme par le passé et une partie des dossiers postérieurs à 1965 sont, pour cette raison, conservés aujourd'hui dans les services d'archives départementales compétents sur leur territoire.

- 17 Du point de vue des dispositifs opérationnels de la commande publique, le 1 % ne mit pas pour autant définitivement fin au dépôt, dans les établissements scolaires, d'œuvres d'art provenant des collections nationales. Ainsi, le lycée français de Lisbonne, construit par l'architecte Michel Cuminal (1898-1985), bénéficia-t-il, en 1954-1955, d'une sculpture en bronze accompagnée d'un motif en fer forgé commandée à Louis Leygue (1905-1992) [fig. 8 et 9], ainsi que d'une fresque en mosaïque commandée à Georges Dayez (1907-1991), Jean Marzelle (1916-2005) et Marcel Mouly (1918-2008)²¹.

Figure 8



Dossier de commande à Louis Leygue d'une sculpture pour le lycée français de Lisbonne, 1954-1955, Archives nationales (F/21/6961).

Reproduction Clothilde Roullier.

Figure 9

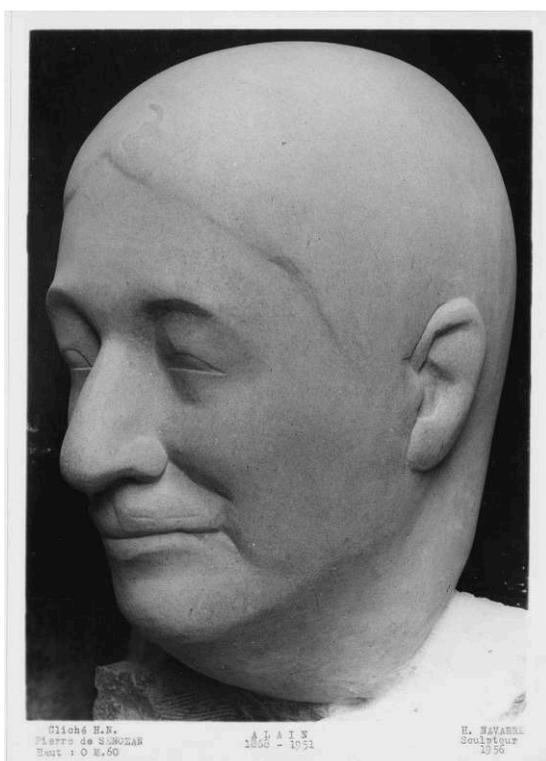


L'œuvre en bronze et fer forgé de Louis Leygue sur la façade du lycée français de Lisbonne, 1955, Archives nationales (F/21/6961).

© photographe inconnu / reproduction Clothilde Roullier.

- 18 Les dossiers conservés aux Archives nationales ne permettent pas toujours de connaître l'origine de la demande de dépôt mais lorsque celle-ci émane de personnalités s'adressant directement au chef du bureau des Travaux d'art, les archives en conservent généralement la trace. Il arrive que le ministre intervienne pour demander une œuvre. Cette pratique était notamment récurrente de la part d'André Marie (1897-1974), ministre de l'Éducation nationale de 1952 à 1954 et député de la Seine-Inférieure, qui demanda, par exemple, en février 1953, qu'un buste soit acheté ou commandé à Henri Navarre (1885-1971), « vieil ami du Professeur Alain », représentant le philosophe qui fut enseignant à Rouen. Il écrit : « Je serais heureux d'avoir pour la ville de Rouen un buste en pierre ou en marbre que nous édifierions très prochainement sur la place du lycée qui va s'appeler Place du Professeur Alain²². » L'État commanda une tête sculptée [fig. 10] dont la destination resta indéterminée jusqu'à sa réalisation en 1956 (il fut notamment question de la placer dans l'enceinte du lycée Corneille plutôt que sur la place), et l'œuvre transita dans différentes institutions de la ville sans jamais rejoindre l'établissement scolaire.

Figure 10



Tête sculptée par Henri Navarre représentant Alain, 1868-1951, commandée par l'État en 1956, Archives nationales (F/21/6963).

© H.N. / reproduction Clothilde Roullier.

- 19 On relève par ailleurs quelques rares lycées ayant bénéficié à la fois de la procédure du 1 % et de dépôts en provenance des collections nationales. C'est le cas du lycée Honoré-de-Balzac à Paris, pour lequel l'architecte en chef Jean-Pierre Paquet (1907-1975) propose, en avril 1958, dans le cadre du 1 % :
- 1/ Dans les halls d'entrée garçons et filles de part et d'autre du corps de bâtiment central, des bas-reliefs en façade représentant un jeune garçon et une petite fille ;
 - 2/ Sur le terre-plein gazonné devant les réfectoires, deux motifs sculptés de trois mètres de haut consacrés au sujet de « la nature et l'adolescent » ;
 - 3/ Sur les murs des réfectoires des professeurs, incorporation de motifs de céramique dans des lambris de contreplaqué, représentant les principaux personnages des œuvres de Balzac²³.
- 20 Aussi bien l'inspecteur général des Constructions scolaires de l'enseignement du second degré que la section spéciale des Bâtiments d'enseignement du conseil général des Bâtiments de France donnent « un avis favorable à la nature et à l'emplacement des motifs décoratifs proposés, sauf en ce qui concerne la décoration des réfectoires des professeurs pour laquelle un autre emplacement devra être recherché ». Il s'agit de « placer ces motifs décoratifs dans d'autres locaux où les élèves pourront en jouir ». La troisième œuvre sera finalement placée sur le terre-plein gazonné, comme la deuxième. Les œuvres seront respectivement commandées à André Bizette-Lindet (1906-1998), Raymond Veysset (1913-1967) et Karl-Jean Longuet²⁴ (1904-1981). En mai 1961, alors que la construction est toujours en cours, la directrice du lycée demande au bureau des Travaux d'art, pour la « salle des actes, qui sert en même temps de bibliothèque pour les professeurs et de salle de réunion pour le conseil

d'administration, [...] la possibilité d'héberger dans cette immense salle des tableaux ou des tapisseries qui font partie du domaine de l'État²⁵ ». Il lui est répondu que « la commission consultative s'oppose au prêt d'œuvres d'art aux établissements scolaires qui bénéficient déjà de décorations au titre du 1 % », mais qu'il est envisageable de mettre à disposition quelques lithographies ou gravures. Huit œuvres seront déposées au lycée, dont certaines sont des œuvres originales, comme l'aquarelle intitulée *Coupe blanche*, de Jean Cornu (1915-2009) [fig. 11], acquise au Salon du dessin et de la peinture à l'eau en 1958²⁶. Ajoutons qu'une nouvelle commande au titre du 1 % sera en outre passée à Karl-Jean Longuet pour le même établissement en 1964²⁷.

Figure 11



Coupe blanche de Jean Cornu, 1961. Œuvre déposée au lycée Honoré de Balzac (Paris), Archives nationales (F/21/6917).

Reproduction Clothilde Roullier.

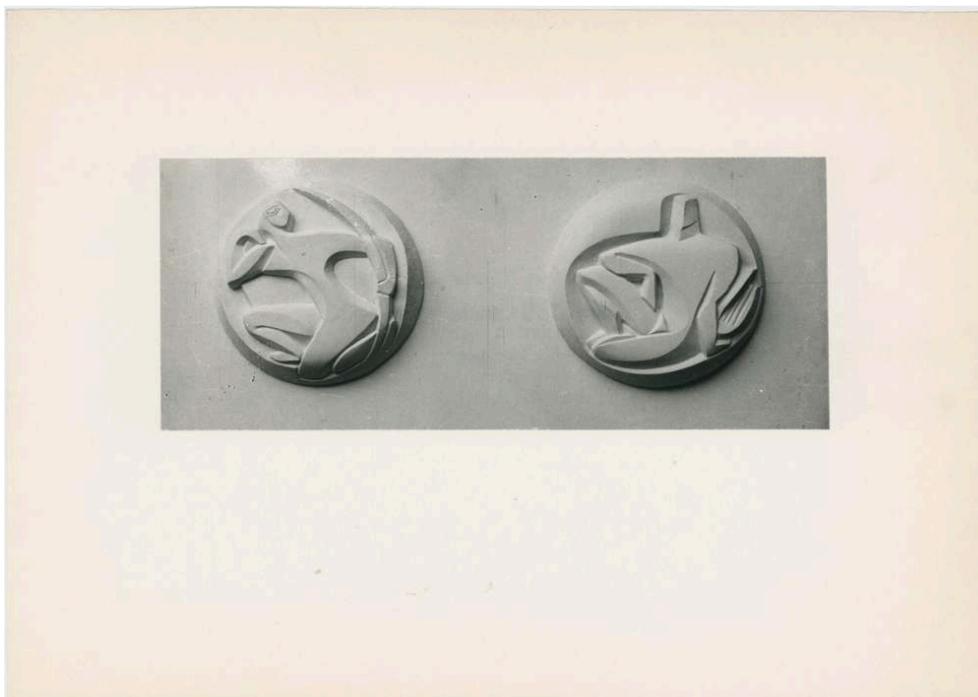
Arcachon ou le souci de la cohérence artistique

- 21 Le dossier relatif au lycée climatique d'Arcachon produit par le bureau des Travaux d'art est ouvert en 1951²⁸. Au mois d'octobre, l'architecte Paul Domenc adresse au bureau des Bâtiments civils de la direction de l'Architecture du ministère de l'Éducation nationale un courrier listant les décorations à prévoir au lycée climatique d'Arcachon. S'agissant des œuvres peintes, les deux réfectoires du bâtiment des services généraux pourraient recevoir une décoration à fresque représentant les éléments : la mer et le ciel pour l'un, la terre pour l'autre. Braque, Dufy, Lhote, Léger, Matisse, Picasso, Untersteller ou encore Souverbie sont cités comme noms de peintres dont la manière se rapproche de ce que l'architecte croit « souhaitable de voir exécuté à Arcachon. » Pour la sculpture, les portes des bâtiments de classes sont surmontées d'une pierre en attente de sculpture « à traiter simplement par un trait engravé ou par des surfaces en creux ». Claude Bouscau (1909-1985), sculpteur natif d'Arcachon, a déjà

été chargé « de faire des études représentant, pour chaque pierre [du bâtiment des classes de 5^e et de 6^e], une figure nue d'adolescent accompagnée d'un attribut caractéristique d'Arcachon ; c'est-à-dire, le Soleil, la Mer, la Forêt ». Pour les autres bâtiments, dont les sujets pourraient être les sports, les métiers et les arts, l'architecte souhaite que Bouscau soit également sollicité. En revanche, s'agissant de la peinture, il estime « intéressant [qu'elle soit] mise en concours entre artistes qualifiés ».

- 22 L'établissement est inauguré le 2 mars 1952 par André Marie et Paul Ribeyre²⁹ (1906-1988), respectivement ministre de l'Éducation nationale et ministre de la Santé publique, et, en mai 1953, Bouscau est officiellement chargé de l'exécution des six pierres sculptées placées au-dessus des portes d'entrée de l'établissement, et les artistes Yves Trévédy (1916-1991) et Jacques Lagrange (1917-1995), des panneaux décoratifs en céramique ayant pour sujet la mer, la terre et les astres, pour les deux réfectoires. Les œuvres seront installées l'année suivante.
- 23 En juin 1958, l'achèvement de la dernière tranche de travaux suscite la réalisation de nouvelles œuvres dans l'enceinte de l'établissement, conduisant le bureau des Travaux d'art à ouvrir un nouveau dossier, en vue d'une nouvelle procédure³⁰. Du côté des Bâtiments civils, le dossier ouvert au nom du lycée s'enrichit au fil du temps, en fonction des opérations à mener. Contrairement au bureau des Travaux d'art, qui ouvre un nouveau dossier pour chaque procédure de décoration, même lorsqu'il s'agit d'un même établissement, le bâtiment est administrativement géré dans la continuité et les documents s'empilent avec, dans le cas présent, des débats sur le meilleur emplacement des œuvres, dès l'automne 1957³¹. Pour le bâtiment de la troisième tranche, il s'agit finalement de sculpter à nouveau des pierres au-dessus des portes. Les motifs « pourraient représenter des jeunes gens pratiquant différents sports : coureur, lanceur de javelot, etc. » Pour le gymnase, « il est prévu la décoration de la façade principale Sud, par deux motifs de sculpture de 1m50 de diamètre, formant saillie », dont « le sujet pourrait être "La Force et La Beauté" ». En outre, il est décidé que deux foyers d'élèves, situés dans les bâtiments existants, recevront des panneaux peints, dont les sujets pourraient être « les sciences fiction, le cosmos, les fusées, les voyages interplanétaires, l'énergie : électricité, atomes, etc. Ces thèmes doivent permettre à l'artiste d'exprimer une peinture en harmonie avec notre époque, et par son éclat décoratif, faire rêver les élèves, plutôt que de les instruire par la représentation exacte d'objets en perpétuelle évolution. » En février 1959, la réalisation des dessus de porte, sur le thème des sports, est attribuée à Bouscau, de même que l'exécution de deux pastilles en terre cuite naturelle, de 2,20 m de diamètre environ, sur le thème de la force et de la beauté, pour le gymnase [fig. 12].

Figure 12



Motifs sculptés par Claude Bouscau en 1959, pour le lycée climatique d'Arcachon, Archives nationales (20020101/15).

© photographe inconnu / reproduction Clothilde Roullier.

- 24 Six panneaux décoratifs sont commandés au peintre André-François Breuillaud (1898-1994). L'arrêté, daté du 27 février 1959, permet de savoir que, d'une surface totale de 40 m² environ, ils « seront placés dans les foyers » et que « les thèmes traités sont abstraits : cosmos, voyages interplanétaires, science-fiction, etc. » mais aucune pièce du dossier ne renseigne sur l'installation effective de ces peintures et elles ne sont en tout cas pas visibles aujourd'hui.

Marseille-Veyre ou le foisonnement raisonné

- 25 Pour le lycée de Marseille-Veyre, les plus anciennes traces de projets de décoration sont en réalité à chercher du côté des archives des Bâtiments civils, qui contiennent notamment des pièces graphiques absentes des dossiers du bureau des Travaux d'art. En janvier 1952, l'architecte Gaston Castel, sans doute encore peu habitué aux dispositions de l'arrêté du 18 juin 1951, sollicite ledit bureau afin d'obtenir une ouverture de crédits « pour la décoration murale de la cage d'escalier du Pavillon des Classes spécialisées [...] qui sera exécutée par Monsieur Garouste de Clausade, artiste peintre, président de l'Amicale des arts de Toul³² ». Pour toute réponse, on lui demande un plan de l'ensemble de décorations prévues dans l'édifice, qui devra être soumis « rapidement à la direction générale des Arts et des Lettres, après avoir reçu l'accord de la direction de l'Enseignement du second degré et du conseil général des Bâtiments civils ». Il envisage alors, en février 1952, trois décors : au niveau du portail d'entrée, un portail décoratif, *L'Enfance studieuse*, par Antoine Sartorio (1885-1988), sculpteur marseillais³³; une peinture pour le grand vestibule des classes spécialisées par Labrouste, peintre fresquistique; et quatorze panneaux sur les grands murs des sept

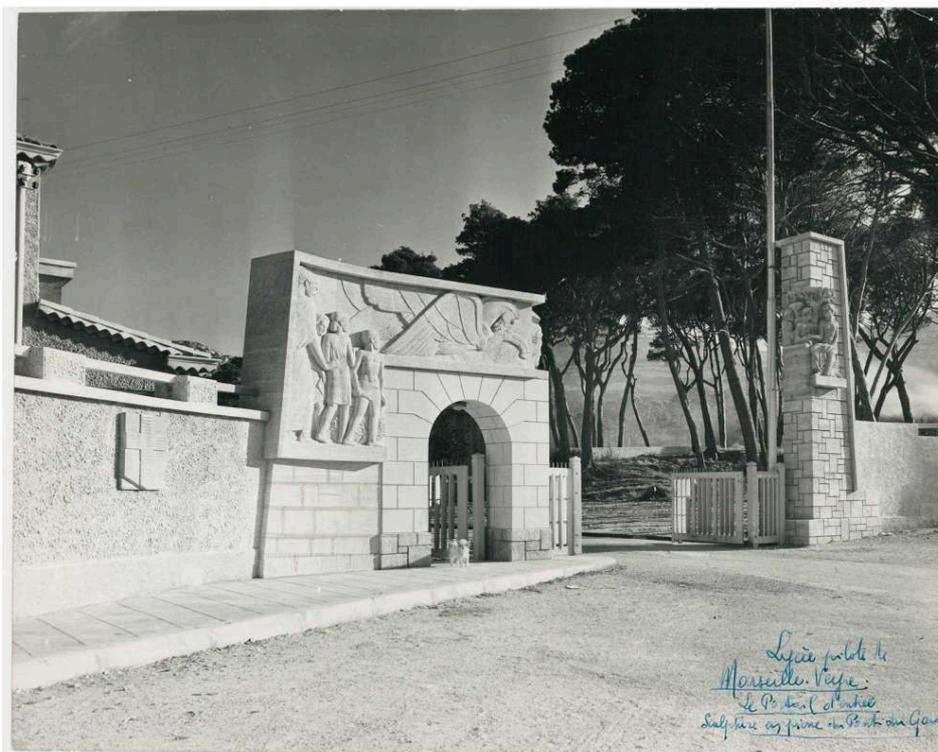
réfectoires, restant à adjuger. En juin 1952, il ajoute un projet de tapisserie par Mme Tourette-Maillet. Jusqu'à la fin de l'année, il continue de proposer de nouveaux artistes, dont Étienne Hajdu (1907-1996), « sculpteur moderne de grand talent », Raoul Cauvet, artiste peintre, professeur à l'école des Beaux-Arts de Marseille et décorateur du palais de la Bourse à l'Exposition internationale de 1936, et François Bouché (1924-2005), sculpteur, professeur à l'école des Beaux-Arts de Marseille. Entre-temps, en juillet 1952, les observations de Charles Brunold (1893-1984), directeur général de l'Enseignement du second degré, lui sont transmises : « En raison de la conception des constructions, conçues dans le style décoratif, et du cadre qui les entoure, le lycée de Marseille-Veyre a déjà un décor naturel d'une exceptionnelle ampleur. » Quelques points cependant « appellent une décoration » mais « pour les réfectoires, des panneaux décoratifs ne paraissent pas rigoureusement indispensables : ces réfectoires s'ouvrent largement sur le magnifique panorama de la baie de Marseille que l'on découvre par-dessus les frondaisons du parc ».

- 26 Il faut semble-t-il attendre le printemps 1953 pour que l'affaire arrive au bureau des Travaux d'art. Le dossier conservé dans le cadre de la procédure d'application de l'arrêté de juin 1951 commence en tout cas à cette date, et on peut penser que les tâtonnements antérieurs sont restés hors du champ de cette administration. En avril 1953, Castel envoie au bureau de la Construction de la direction de l'Architecture du ministère de l'Éducation nationale un projet de décoration chiffré avec les emplacements envisagés pour les décors et les artistes pressentis. Les lieux et types de décoration sont soumis à l'avis de la section spéciale des Bâtiments d'enseignement du conseil général des Bâtiments de France, lors de la séance du 15 septembre 1953, de la façon suivante :

1/ Décoration en pierre de Rognes à proximité du portail d'entrée par bas-reliefs.
 2/ Cadran solaire sur l'angle sud du bâtiment central. 3/ Décoration du vestibule et escalier des classes par peinture, vestibule du bâtiment d'enseignement général par dessins à la sanguine, vestibule du bâtiment d'administration, restauration et copies de mosaïques³⁴.

- 27 L'architecte propose six artistes, dont Sartorio, Hajdu, Cauvet et Oscar Eichacker (1881-1961), professeur honoraire de l'école des Beaux-Arts de Marseille, décorateur de l'opéra municipal. Les emplacements des œuvres sont approuvés par le conseil des Bâtiments de France, mais le choix des œuvres elles-mêmes et des artistes nécessitera quelques compromis avec la commission du bureau des Travaux d'art. Seuls les projets de Sartorio et Hajdu seront acceptés en 1954 et réalisés en 1955 : un bas-relief de 2,30 x 4,10 m en pierre de Rognes, à proximité du portail d'entrée, représentant « les jeunes filles studieuses que guident les génies ailés de l'Instruction et de l'Éducation » pour le premier [fig. 13], et un cadran solaire en cuivre rouge martelé, au niveau de la façade sud du bâtiment des classes spécialisées, pour le second [fig. 14].

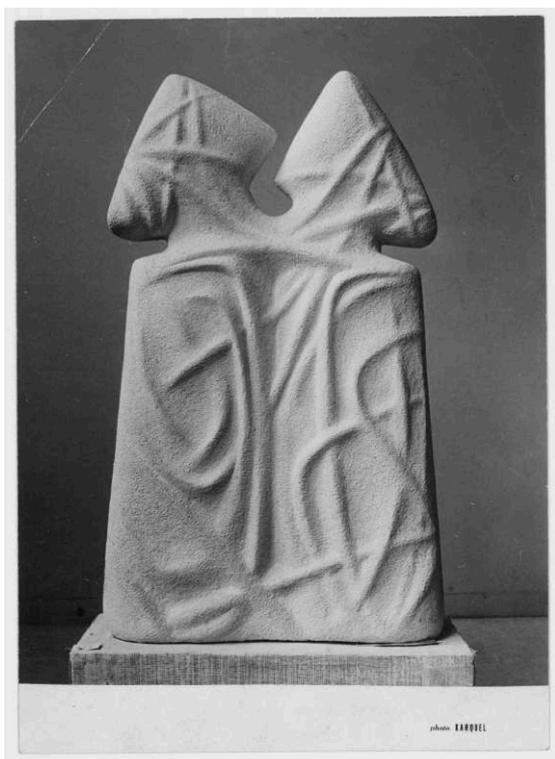
Figure 13



Portail du lycée Marseille-Veyre, sculpté par Antoine Sartorio, 1955, Archives nationales (19880466/137).

© photographie inconnu / reproduction Clothilde Roullier.

Figure 14



Projet d'Étienne Hajdu pour le lycée Marseille-Veyre, 1953, Archives nationales (19810663/621).

© photographe inconnu / reproduction Clothilde Roullier.

- 28 La fresque proposée par Eichacker, représentant « les jeunes Massaliotes assistant à l'arrivée de Protis dans la baie phocéenne », notamment, ne sera pas réalisée.
- 29 En 1958, la dernière tranche des travaux, qui concerne l'embranchement de la terrasse du réfectoire ainsi que les pavillons du troisième internat, des ateliers et de l'enseignement général, est en voie d'achèvement et une nouvelle procédure de commande au titre du 1 % est ouverte. Castel soumet au bureau des Travaux d'art un programme ambitieux de six œuvres réparties sur l'ensemble du site³⁵ [fig. 15].

Figure 15



- 30 Sartorio est de nouveau sollicité par lui, de même que Eichacker. Après trois passages en commission de l'ensemble du projet, où une partie des propositions est vivement critiquée, seules trois œuvres sont finalement commandées : une statue en pierre représentant Icare, à placer au bas de l'escalier qui conduit à l'esplanade du réfectoire, à Sartorio ; un grand mât, dont le socle monumental représente un jeune Grec du Lacydon, à placer au sommet de l'escalier conduisant à l'esplanade du réfectoire, à Louis Dideron (1901-1980), sculpteur né à Marseille ; une peinture murale représentant le Vieux Port de Marseille, à placer dans l'auditorium, à Jean Julien (1888-1974), artiste recommandé par l'ancien député des Bouches-du-Rhône Félix Gouin (1884-1977). Les œuvres seront installées entre la fin de l'année 1960 et le début de l'année 1961.

Conclusion : régularité des procédures et irrégularité des sources

- 31 Il ne fait pas de doute que la recherche des sources provenant de l'administration des Bâtiments civils et des Travaux d'art, ainsi que leur croisement, alimente efficacement la connaissance de l'histoire patrimoniale des lycées, aussi bien sur les aspects techniques que financiers, administratifs et esthétiques. Pour autant, l'articulation entre les deux sources ne suffit pas à restituer l'entière des débats ni les images soumises à l'examen des différents acteurs. Le chercheur se trouve en effet dans l'impossibilité de reconstituer une vue complète des propositions de décoration, par

exemple, dans la mesure où les esquisses, photographies et plans de situation sont parfois manquants, ou dispersés entre les dossiers des deux administrations, sans être nécessairement datés. Des pièces citées sont absentes des dossiers. Ces lacunes peuvent parfois être comblées à l'aide des fonds provenant des autres administrations impliquées dans le processus ou des archives privées des architectes et des artistes. Néanmoins, lorsque les connaissances sont très fragmentaires, on regrette particulièrement l'absence de documents pour les œuvres qui ont disparu des sites. En contrepoint, la recherche fait apparaître des œuvres potentielles jusqu'ici insoupçonnées.

NOTES

1. Ces différents bureaux n'ont pas toujours existé en tant que tels, mais leurs fonctions étaient effectives dès les origines du service. Les archives du CGBC correspondent aux cotes F/21/2470 à 2588 (1796-1860) et F/21/6371 à 6718 (1857-1970). Les procès-verbaux des séances de ce conseil ont été dépouillés pour la période 1795-1840 afin de constituer une base de données (la base Conbavil) qui est consultable sur le site de l'INHA via <https://www.inha.fr/fr/ressources/outils-documentaires/conseil-des-batiments-civils-conbavil.html> [lien valide en mars 2021]
2. LE CŒUR Marc, « Un cas d'école : les lycées », *Livraisons d'histoire de l'architecture*, n° 21, « Bâtir et orner », 2011, en ligne, <https://journals.openedition.org/lha/279> [lien valide mars 2021]
3. RIVIALE Pascal, « La construction des cités administratives en France durant les "Trente Glorieuses" à travers les sources des Archives nationales », *In Situ*, n° 34, « Lieux de pouvoir. Architectures administratives dans la France contemporaine, 1945-2013. Avant/après la décentralisation », 2018, [en ligne] <https://doi.org/10.4000/insitu.15679> [lien valide en mars 2021]
4. Archives nationales (AN), F/21/6705 : projet et arrêté (1946). Le décret-loi du 17 juin 1938 avait prévu la création de plusieurs sections (sections des Travaux, de l'Enseignement de l'architecture, des Domaines nationaux, des Honoraires, etc.). La section des Bâtiments de l'enseignement comptait dans ses rangs - outre le directeur général de l'Architecture, quelques membres du CGBC et des inspecteurs généraux des Bâtiments civils - de nombreux représentants des administrations de l'Enseignement et de la Reconstruction.
5. Voir également le dossier réalisé par le service de l'Inventaire de la région Aquitaine disponible en ligne <http://dossiers-inventaire.aquitaine.fr/dossier/lycee-climatique-puis-lycee-grand-air/d2648565-2a01-49fd-8800-22223fd38309> [lien valide en mars 2021].
6. BOURLAT René, « Joseph Pauliet et le lycée climatique d'Arcachon », *Bulletin de la Société historique et archéologique d'Arcachon et du pays de Buch*, n° 109, 2001, p. 66-68. Pour plus d'informations sur le lycée Grand-Air d'Arcachon, voir aussi : <http://inventaire.aquitaine.fr/decouvertes-de-laquitaine/gironde/le-lycee-grand-air-darcachon/le-bon-air-pour-tous/> [lien valide en mars 2021].
7. Procès-verbal de la séance du CGBC du 1^{er} mars 1946, AN F/21/6433. Voir aussi dans F/21/6599 le rapport rédigé par Marc Bitterlin (inspecteur général des Bâtiments civils) pour cette même séance.
8. Section spéciale des Bâtiments d'enseignement, 27 janvier 1948, AN F/21/6434 : CGBC.

9. Ces chantiers ayant été exécutés en plusieurs tranches successives, les travaux ont été discutés dans diverses séances du CGBC entre 1946 et 1958 pour Arcachon (les procès-verbaux étant consultables dans F/21/6599) et entre 1946 et 1963 pour Marseille-Veyre (F/21/6585). Voir l'inventaire disponible en ligne: [https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/ir/consultationIR.action?](https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/ir/consultationIR.action?irId=FRAN_IR_005153&udId=d_39_8&details=true&gotoArchivesNums=false&auSeinIR=true)

[irId=FRAN_IR_005153&udId=d_39_8&details=true&gotoArchivesNums=false&auSeinIR=true](https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/ir/consultationIR.action?irId=FRAN_IR_005153&udId=d_39_8&details=true&gotoArchivesNums=false&auSeinIR=true) [lien valide en mars 2021]. Sur Gaston Castel, voir CHIAVASSA Isabelle & GASNAULT François (dir.), *Les Castel, une agence d'architecture au XX^e siècle*, Marseille, Parenthèses / archives départementales des Bouches-du-Rhône, coll. « Architecture », 2009 ; ainsi qu'une maquette du lycée sur la base de données Mémoire disponible en ligne <https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/memoire/APMH0149495> [lien valide en mars 2021].

10. Des arrêtés ultérieurs élèvent d'ailleurs progressivement ce plafond budgétaire afin d'accompagner l'évolution du coût de la construction et de ne pas engorger les ordres du jour du conseil.

11. AN F/21/6585. Les plans conservés sous la cote VA/207 correspondent vraisemblablement à ceux présentés à cette date devant le conseil, comme l'indique le tampon « projet approuvé dans la séance du 11 mars 1948 ». On peut d'ailleurs considérer que ce fonds documentaire, versé aux Archives nationales vers 1960, a en partie été alimenté avec les plans présentés au CGBC.

12. AN 19760340/1992, lycée d'Arcachon, devis travaux de peinture (1959) et 19760340/2139, lycée Marseille-Veyre, soumission des travaux de maçonnerie (1946).

13. AN 19760340/2123, lycée Marseille-Veyre, mémoires de travaux de plomberie (1957).

14. AN 19760340/1992, lycée d'Arcachon, mémoires des travaux de peinture et de vitrerie (1959-1960)

15. Par exemple AN 19760340/2136, lycée Marseille-Veyre, travaux de ferronnerie, projet pour l'escalier principal (1954) ou AN 19760340/2139, lycée Marseille-Veyre, construction de la conciergerie (tirage photographique, sans date).

16. AN 19810633/577, la direction de l'Enseignement du second degré communique le programme des nouveaux travaux à prévoir et l'architecte Domenc adresse un devis estimatif d'une nouvelle tranche de travaux pour le lycée d'Arcachon (1953) ou AN 19810663/391, vues photographiques des salles de classe et salle de chimie, du dortoir et de la salle d'eau du deuxième internat au lycée Marseille-Veyre.

17. AN 19810633/578, correspondance relative à des malfaçons constatées au lycée d'Arcachon et contestation de l'architecte Domenc (1953).

18. Voir VIALE Marie-Laure, « Faire œuvre à la croisée des politiques des arts et de l'architecture sous la tutelle de l'éducation : les débuts du 1 % de décoration », in HOTTIN Christian & ROULLIER Clothilde (dir.), *Un art d'État ? Commandes publiques aux artistes plasticiens, 1945-1965*, catalogue d'exposition (Archives nationales, Pierrefitte, mars-juillet 2017), Archives nationales / Presses universitaires de Rennes, 2017, p. 50-65.

19. Voir ROULLIER Clothilde, « Des Travaux d'art à la Création artistique : histoire de l'administration d'État dédiée aux artistes plasticiens vivants », in HOTTIN Christian & Clothilde Roullier (dir.), *Un art d'État ? Commandes publiques aux artistes plasticiens, 1945-1965*, p. 15-29.

20. *Bottin administratif et documentaire*, 1965, p. 110.

21. AN F/21/6961, 6918, 6935 et 6937. Dayez est choisi en janvier 1953 comme chef de file des artistes préparateurs des cartons de mosaïque par l'inspection des Travaux d'art, qui propose de lui adjoindre Mouly et Marzelle.

22. AN F/21/6963. Les articles de la sous-série F/21 provenant du bureau des Travaux d'art sont dépouillés dans la base de données Arcade : <http://www2.culture.gouv.fr/documentation/arcade/pres.htm>. [lien valide en mars 2021].

23. AN 19880466/22. Pour en savoir plus sur cette proposition : https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/IR/FRAN_IR_015069 [lien valide en mars 2021].

24. Pour les reproductions des œuvres, voir : CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE, *Le 1 % artistique en région Île-de-France : art-lycées 1951-1993*, Paris, Art public promotion, 1994, p. 18-19.
25. AN 19880466/43.
26. AN F/21/6917.
27. AN 20020101/73 ; CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE, *Le 1 % artistique...*, p. 26-27.
28. AN 19880466/18.
29. Article consacré à l'inauguration dans le journal *L'Aurore* daté du 22 février 1952, p. 5.
30. AN 19880466/25.
31. AN, 19810663/578.
32. AN 19810663/621.
33. Sartorio était déjà l'auteur notamment de la sculpture qui orne le *Monument aux héros de l'armée d'Orient et des terres lointaines* construit square Lieutenant-Danjaume à Marseille en 1927. Pour plus de renseignements : <https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/memoire/AP80L052754> [lien valide en mars 2021].
34. AN 19880466/21. Concernant le dernier point, il s'agit de mosaïques romaines copiées d'après celles exposées au musée Borély, à Marseille.
35. AN 19880466/137.

RÉSUMÉS

Si les fonds de l'Éducation nationale sont probablement les plus appropriés pour aborder la question de l'histoire de la construction des lycées en France, d'autres sources conservées aux Archives nationales peuvent également contribuer très utilement à documenter ce champ d'étude : les archives produites par l'administration des Bâtiments civils et celle des Beaux-Arts permettent d'aborder, selon leur propre point de vue, la question de la construction, de l'aménagement et de la décoration des lycées durant les Trente Glorieuses. Un parcours dans ces fonds, illustré de deux exemples de lycées construits à la même période, à Arcachon et à Marseille, permet d'en saisir l'intérêt historiographique, aussi bien sous l'angle de la richesse de leur articulation que des nouvelles questions suscitées par la recherche.

Even though the collections of the Éducation nationale (France's Ministry of National Education) are likely to be the most appropriate to approach the question of lycées (French high schools) construction history in France, other sources held at the Archives nationales de France can also make a very useful contribution to documenting this field of study: the archives produced by the administration of the Bâtiments civils (Civil Buildings) and the administration of the École des Beaux-Arts allow to approach, from their own perspective, the question of construction, layout and decoration of high schools during the thirty years of post-war economic growth in France. A review of these collections, illustrated by two examples of high schools built during the same period, in Arcachon and in Marseilles, enables us to appreciate their historiographical interest, in terms of both their rich articulation and the new questions arising from research.

INDEX

Mots-clés : administration publique, France, xixe siècle, xxe siècle, architecture, archives, Archives nationales de France, art, art décoratif, art et architecture, art monumental, artistes, arts plastiques, beaux-arts, commande artistique, commande publique, construction, Éducation nationale, enseignement du second degré, établissement scolaire, lycée

Keywords : public administration, France, 19th century, 20th century, architecture, archives, Archives nationales de France, art, decorative art, art and architecture, monumental art, artists, fine arts, Beaux-Arts, commissioned work of art, public commission, construction, French Ministry of National Education, Éducation nationale, secondary education, educational establishment, lycée, high school, secondary school

AUTEURS

PASCAL RIVIALE

Docteur en histoire, chargé d'études documentaires aux Archives nationales, responsable des fonds relatifs au patrimoine et à l'architecture
pascal.riviale@culture.gouv.fr

CLOTHILDE ROULLIER

Docteur en lettres, chargée d'études documentaires aux Archives nationales, responsable des fonds relatifs aux beaux-arts
clothilde.roullier@culture.gouv.fr